




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-376**

**Séance publique du**

**18 juillet 2016**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160718- lmc195488-DE-1-1
Date de signature : 19/07/2016
Date de réception : mardi 19 juillet 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : MUSEE GRANET - CHANTIER DES COLLECTIONS- AVENANT AU MARCHE**

Le 18 juillet 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 12/07/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Dominique AUGÉY à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Danielle SANTAMARIA à Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Jules SUSINI à Madame Charlotte BENON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Reine MERGER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Claude MAINA.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
 Direction Des Musées & Du Patrimoine  
 Culturel

RAPPORT POUR  
 LE CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 18 JUILLET 2016

**Nomenclature : 1.1**  
 Marchés publics

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : MUSEE GRANET - CHANTIER DES COLLECTIONS- AVENANT AU MARCHE-  
 Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre du chantier des collections du Musée Granet, un marché public a été conclu notifié le 22 décembre 2015 par la Communauté du Pays d'Aix à l'attention de Sylvie RAMEL, conservatrice restauratrice consultante en conservation préventive (marché n°2015 MO73) pour les montants suivants :

	H.T	T.T.C
Montant du marché	865 163,00 €	1 038 195,60 €
Minimum	765 163,00 €	918 195,60 €
Maximum	865 163,00 €	1 038 195,60 €

Depuis le premier janvier 2016, le Musée GRANET a été transféré à la Ville d'Aix en Provence (cf. délibération n°DL.2015-376 ayant pour objet le retour du transfert et de la gestion du Musée GRANET et de ses annexes ainsi que des conventions rattachées votée le 28/09/2015)

Dans le cadre du chantier des collections en réserves du Musée GRANET (marché 2015 MO73), le volume à traiter de collections contre les insectes doit être re- évalué compte tenu de la nature des matériaux concernés en tant que supports des œuvres d'art : cadres en bois dorés ou en bois brut.

A ce stade du chantier, la poche d'anoxie est complète et prête à être lancée. La totalité des cadres vides et quelques meubles trouvés en sus restent à traiter contre les insectes. Il est proposé une solution alternative à l'anoxie, moins coûteuse plus rapide et adaptées aux cadres en bois dorés et en bois bruts : la congélation des collections. Se pose également la nécessité de suivre un protocole de traitement par rapport à l'anoxie et le phasage avec la poche d'anoxie encore fermée au moment du traitement par congélation afin d'éviter une contamination par des objets non traités au moment de son ouverture prévue fin août.

Il s'agit donc de remplacer la procédure d'anoxie par la procédure dite de congélation dans un souci de conservation optimale des œuvres d'art.

L'incidence financière s'élève à 24 840,00 € H.T

Ces prestations doivent donc faire l'objet d'un avenant.

En conséquence, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir:

- **APPROUVER** l'avenant n°1 au marché n° n°2015 MO73 relatif au chantier des collections du Musée Granet ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux marchés publics à le signer ainsi que tout document s'y rapportant ;
- **DIRE** que ces dépenses supplémentaires sont inscrites au budget général de la Ville, section Musée Granet, pour l'année 2016

DL.2016-376 - MUSEE GRANET - CHANTIER DES COLLECTIONS- AVENANT AU  
MARCHE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



AIX en PROVENCE

LA VILLE

Direction Générale des Services  
Direction des musées et du patrimoine culturel  
Musée Granet

CS 30715  
13 616 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

**MARCHE 2015 MO73 RELATIF  
AU CHANTIER DES COLLECTIONS DES RÉSERVES DU MUSÉE  
GRANET**

**AVENANT N° 1**

(Délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2016

N° 2016- .....)

# 1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL

## 1.1 - Identification du marché :

Le marché n° 2015 MO73 relatif au chantier des collections du Musée GRANET, a été notifié le 24 décembre 2015 au titulaire : Sylvie RAMEL

Le marché a été conclu pour les montants suivants :

	<i>H.T</i>	<i>T.T.C</i>
<i>Montant du marché</i>	865 163,00	1 038 195,60
<i>Minimum</i>	765 163,00	918 195,60
<i>Maximum</i>	865 163,00	1 038 195,60

## 1.2 – Identification des cocontractants :

Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

D'une part, **la Communauté du Pays d'Aix** , représentée par :

Monsieur Philippe CHARRIN, agissant en qualité de membre du bureau et par délégation du bureau délégué à la culture et aux équipements culturels en date du 21 Décembre 2015

et d'autre part, Sylvie RAMEL conservatrice restauratrice, consultante en conservation préventive domiciliée 41 rue PAULIN 69007 à Lyon ( code APE 7021 Z et code SIRET 501 834 378 00033)

## 2 – OBJET DE L'AVENANT N°1

Le marché n° n° 2015 MO73 désigné au paragraphe précédent, passé avec **Sylvie RAMEL**, est modifié dans les conditions décrites dans les articles suivants :

### 2.1 – Cocontractants :

Le présent avenant est conclu entre :

d'une part, **la Ville d'Aix-en-Provence**, représentée par :

Monsieur **Maurice CHAZEAU**, Maire-Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération n° 2016-..... du 18 juillet 2016;

et d'autre part, **Sylvie RAMEL** conservatrice restauratrice, consultante en conservation préventive domiciliée 41 rue PAULIN 69007 à Lyon ( code APE 7021 Z et code SIRET 501 834 378 00033)

## 2.2 – Objet du présent avenant :

Dans le cadre du chantier des collections en réserves du Musée GRANET (marché 2015 MO73), le volume à traiter de collections contre les insectes doit être re-évalué compte tenu de la nature des matériaux concernés en tant que supports des œuvres d'art.

A ce stade du chantier, la poche d'anoxie est complète et prête à être lancée. La totalité des cadres vides et quelques meubles trouvés en sus restent à traiter contre les insectes. Il est proposé une solution alternative à l'anoxie, moins coûteuse plus rapide et adaptées aux cadres en bois dorés et en bois bruts : la congélation des collections.

Il s'agit donc de remplacer la procédure d'anoxie par la procédure dite de congélation dans un souci de conservation optimale des œuvres d'art .

Ces prestations doivent donc faire l'objet d'un avenant.

## 2.3 – Incidences financières : elle s'élève à 24 840,00 € H.T détaillée ci-dessous

Les coûts liés au traitement par congélation sont détaillés si après:

Transfert des cadres depuis les réserves vers les entrepôts sécurisés de Rousset	2360,00 €
Mise à disposition véhicule :	9040,00 €
Intervention de remplissage du véhicule et pose de feuilles de PE :	2040,00 €
Intervention de vidage du véhicule avec retrait des feuilles de PE :	2040,00 €
Retour des œuvres :	2360,00 €
Mise en place du protocole de traitement :	800,00 €
Planification chaîne opératoire :	2000,00 €
Suivi du premier traitement du démarrage à la sortie :	1800,00 €
Suivi sur site des chargements	2400,00 €
Total H.T	24 840,00 €
TVA	4968,00 €

soit un total T.T.C de 29 808,00 €

## 3 – AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses du marché mentionné à l'article 1, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différences.



#### **4- DATE D'EFFET DE L'AVENANT**

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à **Sylvie RAMEL**

Fait à

Fait à

Le

Le

**Sylvie RAMEL**

**Maurice CHAZEAU**  
Maire-Adjoint  
Délégué à l'inspection générale des services,  
aux Marchés Publics,  
aux Délégations de Services Publics et à  
la Communication des Actes Administratifs